

**Université de Nantes**  
**UFR STAPS**

Année universitaire 2013/2014

1<sup>ère</sup> session, 1<sup>er</sup> semestre

Année d'études : Master 1EPI et SSSATI  
Enseignant responsable : B. Viaud

Durée de l'épreuve : 2 heures  
Documents autorisés : aucun

UEF T71TCE : Tronc commun.  
**EC T71TC1 : Sport, Santé, Société.**

**ATTENTION :**

- **Vous devez choisir un sujet à traiter parmi les deux proposés.**
- **La réponse au sujet doit impérativement être dissertée.**
- **Vous indiquerez en début de copie le nom de la formation dans laquelle vous êtes inscrit.**

**Sujet 1 :**

Montrez en quoi la « santé » est une construction sociale. Expliquez alors les raisons pour lesquelles dire du « sport » qu'il est nécessairement « bon pour la santé » est une forme d'arbitraire culturel.

**Sujet 2 :**

En quoi le processus d'individualisation des fautes en matière de santé des sportifs (alimentation, blessures, dopage...) empêche de penser les mécanismes généraux responsables du déplacement des normes de santé dans l'espace du sport d'élite ?

Après avoir explicité ces mécanismes, vous montrerez la façon dont certains professionnels de santé sont *pris au jeu* et contribuent à la fabrication d'un corps adapté à la performance athlétique.

**Université de Nantes**  
**UFR STAPS**

Année universitaire 2013/2014

1<sup>ère</sup> session – 1er Semestre

Année d'études : Master1 SSSATI  
Enseignant responsable : François Mandin

Durée de l'épreuve : 2 heures  
Documents autorisés : Tous

**UEC T75SSC : Approfondissement des connaissances**  
**EC T75SSC1 : Sciences juridiques et politiques sportives**

**Sujet :**

Par une décision du 2 avril 2010, le comité directeur de la Ligue nationale de volley a modifié les règles de participation aux compétitions officielles organisées par la Ligue à compter de la saison 2010/2012. Ces dispositions réglementaires prévoient notamment que les clubs de Ligue A féminine de volley doivent inscrire sur leurs feuilles de match un minimum de quatre « joueuses issues de la formation française » pour la saison 2010/2011, puis un minimum de cinq pour la saison 2011/2012, pour un maximum de douze joueuses inscrites sur les feuilles de match.

L'Association Racing Club de Cannes Volley soutient que ces dispositions créent entre les joueuses des discriminations indirectes fondées sur la nationalité et méconnaissent (...) le principe de libre circulation des travailleurs résultant des dispositions de l'article 45 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

Les responsables de la ligue sont surpris par cette réaction. Ils considèrent que la formation des joueuses françaises est un élément de la pérennité du volley français et que cette formation trouve sa justification dans la spécificité du sport.

Ils souhaiteraient une note explicative et argumentée sur le point de savoir si le droit de l'union permet aujourd'hui de conduire une politique sportive spécifique tendant au moyen de la formation à imposer un quota de joueuses françaises sur la feuille de match.

**Université de Nantes**  
**UFR STAPS**

Année universitaire 2013/2014

1<sup>ère</sup> session – 1er Semestre

Année d'études : Master 1 SSSATI

Enseignant responsable : Cédric Richet

Durée de l'épreuve : 2 heures

Documents autorisés : *aucun*

UEF T72SSC : Analyse des déterminants sociaux du sport  
**EC T72SSC2 : Spectacles sportifs et identités**

**Sujet :**

L'identité de supporter existe-elle ? Que signifie scientifiquement et politiquement l'usage conjoint de ces deux termes ? Illustrez votre propos de faits sociaux relatifs aux spectacles sportifs et à leur régulation.

**Université de Nantes**  
**UFR STAPS**

Année universitaire 2013/2014

1<sup>ère</sup> session, 1<sup>er</sup> semestre

Année d'études : Master 1 SSSATI  
Enseignant responsable : Gildas LOIRAND

Durée de l'épreuve : 2 heures  
Documents autorisés : aucun

UEF T72SSC : Analyse des déterminants sociaux du sport  
**EC T72SSC1 : Sociologie du sport**

**Sujet :**

Tout en précisant les difficultés empiriques qu'il y a à les mesurer et à les observer aux fins d'en faire la sociologie, vous expliquerez en quoi les déterminants sociaux qui pèsent sur les pratiques sportives exercent leurs effets tant sur les conditions d'accès au sport des Français que sur leurs manières d'être sportif.

**Consignes :**

Le traitement du sujet ne requiert pas une connaissance précise des grands nombres relatifs à la pratique sportive. L'évocation maîtrisée des grandes régularités observées suffit amplement.

La composition attendue prendra la forme d'une dissertation de sociologie thématique et argumentée à partir du contenu du cours magistral, de vos lectures ou de vos observations réalisées dans l'univers du sport.

**Université de Nantes**  
**UFR STAPS**

Année universitaire 2013/2014

1<sup>ère</sup> session – 1<sup>er</sup> Semestre

Année d'études : Master 1 SSSATI  
Enseignant responsable : Jacques THIOLAT

Durée de l'épreuve : 2 heures  
Documents autorisés : aucun

UEC T75SSC : Approfondissement des connaissances  
**EC T75SSC2 : Sciences sociales et politiques sportives**

**Sujet :** Pourquoi les politiques publiques menées par les collectivités territoriales ont-elles contribué à la rénovation de l'action publique ? Vous prendrez l'exemple des politiques sportives.